

Depuis une vingtaine d'années, un grand dynamisme caractérise les recherches en sciences sociales sur le travail domestique et de *care* à domicile, entendu comme travail exercé dans la sphère privée au service des ménages, aussi bien dans la littérature francophone, anglophone, germanophone qu'hispanophone. Plusieurs champs d'analyse, parfois déconnectés les uns des autres, sont concernés : sur les comparaisons des institutions des Etats-Providence, sur l'économie informelle, le PIB « réel » et les marges de l'emploi, sur les trajectoires de migration, sur les mobilisations collectives, sur les interactions dans les relations de service, etc. Une grande partie de ces recherches a souligné à quel point le travail domestique et de *care* à domicile se situait à l'intersection de rapports de domination de genre, de classe, et parfois de « race », les femmes issues des classes populaires et racisées étant surreprésentées dans ce travail, souvent flexible, pénible et dévalorisé.

En même temps, nous assistons dans de nombreux Etats, au niveau régional (Union européenne, Mercosur) et global à un déploiement sans précédent de nouveaux instruments de gouvernement, de nature privée ou publique, visant à réguler ce travail : convention 189 de l'OIT, stabilisation d'une définition des « *Personal and Household services* » au niveau européen, reconnaissance de la spécificité des « particuliers employeurs » dans certains droits du travail nationaux, mise en place de corps d'encadrement ou de contrôle à des échelles infranationales. Ces instruments comme dispositifs à la fois techniques et sociaux organisent des rapports spécifiques entre les institutions et leurs destinataires, et peuvent présenter un degré de coercition très différent selon leur nature. Alors que dans nombre de pays d'Amérique Latine et d'Europe, par exemple, le droit civil a longtemps constitué le domicile comme un lieu inviolable, celui-ci est de plus en plus investi par des instruments juridiques et de politiques publiques de nature différente, comme les chèques emploi services, les réductions d'impôt, un encadrement par le droit du travail et parfois même des tribunaux spécifiques, ou encore l'intervention des services d'inspection du travail. Ces instruments sont incarnés dans des formes matérielles diverses (documents papiers, plateformes internet, contrôle par des agents publics, applications connectées, etc.), dans le but d'intervenir sur la forme possible de l'emploi et du travail domestique et / ou de *care* à domicile.

Malgré ces transformations et la richesse des travaux existants, de nombreuses recherches restent encore à mener afin de mieux comprendre la façon dont les actrices et les acteurs se saisissent de ces instruments de régulation, que ce soit pour les fabriquer, les faire appliquer, les utiliser, s'en accommoder, les contourner, les détourner, les contester, les subvertir, etc. Qui participe à la construction des institutions et de leurs instruments visant à définir et réguler le travail domestique et de *care* à domicile, et comment ? Les instruments mis

en place contribuent-ils à donner aux agents publics, aux travailleuses¹, aux familles et/ou aux employeurs le pouvoir de définir ce qu'est ce travail et la façon de l'effectuer ? Dans quelle mesure et dans quelles conditions ces instruments contribuent-ils à protéger et professionnaliser les travailleuses, leurs employeurs et/ou les publics auprès desquels elles interviennent ?

Ce dossier de *terrains & travaux* se propose ainsi d'analyser le travail domestique et de *care* à domicile en mettant l'accent sur les enjeux de définition de ces activités, sur les expériences qu'elles représentent et sur la façon dont elles sont régulées. En ce sens, nous nous intéressons tout particulièrement à la façon dont les institutions et les dispositifs techniques et sociaux qu'elles produisent contribuent (ou non) à gouverner ces activités et ce que produit, sur l'expérience de travail elle-même et sur les relations qui la caractérisent, la rencontre entre ces institutions et le public concerné.

Les enquêtes originales provenant de toutes les disciplines des sciences sociales (sociologie, science politique, histoire, économie, droit...) seront les bienvenues, en utilisant une méthodologie d'enquête qui devra être précisée. Les contributions pourront s'inscrire dans les trois axes complémentaires suivants :

1) Définir le travail domestique et de *care* à domicile

Les contributions pourront en premier lieu analyser la construction sociale, la mobilisation et les effets des catégories juridiques, administratives, statistiques, scientifiques et profanes, à la fois « en haut » et « en bas » de la hiérarchie sociale. Les catégories utilisées par les actrices et acteurs pour « parler » du travail et des emplois domestiques et de *care* seront au cœur de ce premier axe. Dans ce sens, la façon dont ils et elles essaient d'ordonner ce travail, en établissant des hiérarchies et des frontières entre les postes et entre les tâches pourront faire l'objet d'analyses approfondies. Comment des limites sont-elles définies entre ce qui est considéré comme étant un travail et ce qui n'en n'est pas un, entre les services considérés comme pouvant être l'objet d'un échange marchand et ceux qui ne le peuvent pas, entre ce qui relève de l'intime, ce qui peut être fait par quelqu'un de la maisonnée et ce qui ne le peut pas ? Les principes de justice mobilisés pour établir ces lignes de séparation et de classification ou au contraire la façon dont un certain « flou » est entretenu pourront ainsi être questionnés. L'enjeu sera également de comprendre comment ces catégories sont utilisées pour rattacher des pratiques à un univers de sens et de normes et observer leurs effets performatifs. Il s'agira également de saisir les enjeux de pouvoir attachés à ces délimitations.

2) Faire l'expérience du travail domestique/de *care* et de son gouvernement

Nous invitons ensuite les contributeurs et contributrices à étudier le lien entre des réalités souvent étudiées de manière étanche : celle des institutions et celle des citoyen.nes concernés par le travail domestique/de *care*. Comment les acteurs et actrices à l'origine des instruments de régulation de ce travail et de ces emplois se représentent-ils les pratiques de leurs destinataires et comment cela influence-t-il leurs actions ? A l'inverse, comment les personnes concernées par ce travail font-elles usage du cadrage et de la matérialité des instruments auxquels ils et elles sont confrontés dans leur pratique ? Il s'agira notamment de questionner les contraintes et les ressources que procurent ces institutions et instruments pour les personnes concernées par des relations de travail domestique et/ou de *care* à domicile. Une

¹ Nous employons ici le féminin dans la mesure où ces travailleurs sont à plus de 90 % des femmes.

attention particulière sera portée aux facteurs qui permettent aux actrices et acteurs d'exercer un « jeu » par rapport aux instruments de gouvernance et à déployer des formes d'autonomie.

3) Réguler par le conflit ?

Le travail domestique/de care est généralement pensé comme peu propice aux mobilisations collectives et donc peu conflictualisé. Pourtant, le flottement entre les catégories, les définitions antagonistes du sens à donner au travail domestique et de *care* peuvent être à l'origine d'incertitudes et de conflits très divers, individuels ou collectifs, impliquant les personnes aidées ou employeuses, les travailleuses, les intermédiaires de marché, les ONG, les partenaires sociaux ou les gouvernements et leurs administrations. Les articles pourront s'attacher à étudier les mécanismes d'expression et de résolution de ces incertitudes et conflits. Sur quoi portent-ils et qui en sont les arbitres ? Dans quelles conditions la justice devient-elle une instance de résolution de ces conflits et pourquoi ? Plus largement, il s'agira de comprendre comment ces conflits participent aussi de la régulation de ces activités.

Les articles de 50 000 signes maximum (espaces, notes et bibliographie compris) et les notes critiques, de 30 000 signes maximum doivent être accompagnés de 5 mots clés et d'un résumé de 150 mots, en français et en anglais. Les articles sont attendus pour le **15 septembre 2022** et doivent être envoyés à :

- Lorena Poblete : lorena.poblete@conicet.gov.ar
- Clémence Ledoux : clemence.ledoux@univ-nantes.fr
- Alban Jacquemart : alban.jacquemart@dauphine.fr

Les **consignes relatives à la mise en forme des manuscrits** sont consultables sur le site de la revue : <http://tt.hypotheses.org/consignes-aux-contributeurs/mise-en-forme>

terrains & travaux accueille par ailleurs des **articles hors dossier thématique (50 000 signes maximum)**, qui doivent être envoyés à :

- Jean-Noël Jouzel : eannoel.jouzel@sciencespo.fr
- Milena Jakšić : milenajaksic@gmail.com
- Élise Palomares : elise.palomares@univ-rouen.fr

Pour plus de détails, merci de consulter le site de la revue : <http://tt.hypotheses.org>